Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260320-2026045-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/03/2026

L'an 2026 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, BRIQUET Virginie, COUPEZ Marie-Laure, DENIS Julie, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRÉ Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, GERNO Anthony, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, RODRIGUEZ Paul, SARAZIN Claude

ABSENT(S) :
Secrétaire de Séance : Yvette HOUSSIN

8. 2026 -045 2026-045 Indemnités au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants,
Considérant que les fonctions d'élu municipal peuvent donner lieu à indemnités dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
Vu les articles 1er et 3 de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,
Considérant que la commune compte 6208 habitants au 1er janvier 2026,
Monsieur le Maire propose :

Elus	% proposé	montant	Nombre	Total
Maire	56	2 301,89	1	2 301,89
1ère adjointe	26	1 068,74	1	1 068,74
Adjoints	17,5	719,34	5	3 596,71
conseillers délégués	9	369,95	7	2 589,63
				9 556,96

IBT	4 110,52
Enveloppe indemnités maximale	10 065,00

Ces indemnités prennent effet à compter du **21 mars 2026**.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A la majorité (pour : 25 contre : 0 abstention : 4)
M. QUESNEL, Mme RITLENG, M. LE GOUIC et Mme DENIS s'abstiennent.

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ